

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 JUILLET 2019**

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Circulation vallée de la Banquière – Proposition de Motion

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à faire une proposition de Motion au Président de la Métropole.**

2. Bruit – Information lettre président de la Métropole

Nous avons saisi par courrier en date du 16 Mai Monsieur le Président de la Métropole dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement.

En effet, nous avons reçu les cartes stratégiques du bruit en particulier généré par le trafic de l'autoroute A8.

De fait, sont concernés les particuliers des quartiers de :

- Rimiez
- Abadie
- Entrée de ville (le plan et la pointe)

Nous avons demandé des précisions, compte tenu que la société exploitante de l'autoroute n'a jamais répondu à notre demande afin que des mesures soient prises pour atténuer ces nuisances sonores.

Monsieur le Président nous a répondu par courrier du 31 Mai 2019 reçu le 11 Juin 2019 que cette requête serait étudiée par le service environnement avec une particulière attention.

Je tenais à vous informer car le trafic ne cesse d'augmenter.
Nous serons particulièrement attentifs au résultat de cette étude.

INFORMATION SANS VOTE

II- MARCHES/TRAVAUX

1. Réaménagement de l'école Jules Musso – validation de l'enveloppe budgétaire et demandes de subvention.

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- valider le principe de ces travaux;
- valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 248 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de nos partenaires institutionnels des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

III FINANCES

1-Décision modificative N°1 – Section d'investissement

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de procéder à un rajout de crédits de 168 000€, financé selon les modalités ci-dessous :

Désignation	Cout total	Crédits disponibles	Rajout	Subventions	Emprunt	Part. Affect.
Réaménagement de l'école Jules Musso (2019/05)	248 000€	80 000€	168 000€	70 000€	98 000€	0€

2. Tarifs restauration scolaire/ animation au 01/09/2019

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- fixer les tarifs de la restauration scolaire et de l'animation à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 comme suit :

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ANIMATION - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Régime Général

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS	TARIF ANIMATION	TOTAL
MATERNELLES			
QF de 1 à 620	3,02	0,40	3,42
QF de 621 à 780	3,02	0,64	3,66
QF à partir de 781	3,02	1,00	4,02
ELEMENTAIRES			
QF de 1 à 620	3,24	0,32	3,56
QF de 621 à 780	3,24	0,57	3,81
QF à partir de 781	3,24	1,00	4,24

Autres régimes (Monégasque, MSA)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS	TARIF ANIMATION	TOTAL
MATERNELLES			
QF de 1 à 620	3,02	0,60	3,62
QF de 621 à 780	3,02	0,84	3,86
QF à partir de 781	3,02	1,20	4,22
ELEMENTAIRES			
QF de 1 à 620	3,24	0,52	3,76
QF de 621 à 780	3,24	0,77	4,01
QF à partir de 781	3,24	1,20	4,44

Autres cas :

	TARIF REPAS	TARIF ANIMATION	TOTAL
CCAS (aide exceptionnelle)	1,3	0,40	1,70
Maternelle extérieur	3,02	1,20	4,22
Primaire extérieur	3,24	1,20	4,44
Enseignant	3,24		3,24

IV DOMAINE COMMUNAL

1-Rachats matériels mécanique Générale

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire verser la somme de 50 000 € à M URBAN en contrepartie du droit au bail et des biens du garagiste selon la liste annexée à la présente.

2- Extension Parking du GHET

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de 9 ans renouvelable avec Mme LUSSO Denise, propriétaire de la parcelle cadastrée AD N°70, en vue de la mise à disposition de ce bien et de l'autorisation d'y étendre le parking du Ghet, moyennant un loyer annuel de 4 800 €.

3-Publicité : maintien de l'application des règles du règlement national de publicité

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De confirmer la position de Monsieur le Maire, quant au choix du maintien de l'application des règles du règlement national de publicité, et de ne pas participer à la procédure mise en place pour l'instauration du RLPm
-

LE MAIRE,



H. COLOMAS